

## Département de la Seine Maritime

**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-05-10-3**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-mai, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. LEROY E., M. PETIT M., M. COUILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S, Mme POIS L., M. BARUT H.

**Etaient absents excusés** : Mme MOA K., (pouvoir à Mme CARON), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL)

**Etaient absents** : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A., M. SERAFFIN J-C

Date de convocation : 02/052023

Date d'affichage : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 20

Votants : 23

**M. BEUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.**

□□□□□□□□□□□□□□□□□□

**OBJET : RACHAT ET VENTE DE PARCELLES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE – SNA/SEMINOR**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention relative à la constitution d'une réserve foncière signée le 17 décembre 2018 entre la commune de Saint-Nicolas et l'EPF de Normandie,
- Vu la convention de partenariat signée le 17 aout 2022 entre la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont et la SEMINOR,
- Considérant le projet du bailleur social SEMINOR de construire des logements intergénérationnels sur l'ilot Cannevel, en proximité des commerces et des services dans le centre bourg,
- Considérant que parcelles identifiées pour cette nouvelle construction sont celles de l'assise de l'ancien gymnase et de l'ancien foyer de loisirs situées rue Cannevel.
- Considérant que le portage de l'opération de désamiantage et de déconstruction des deux bâtiments avait été confié à l'EPF de Normandie, par le biais d'une convention signée en 2017 et que par ailleurs, une convention de constitution d'une réserve foncière a été signée en 2018 entre l'EPF Normandie et la commune, qui prévoit le rachat des parcelles AD 54, 55 et 523P par la collectivité, dans un délai maximum de 5 ans, pour un euro symbolique.
- Considérant qu'après ce rachat, la commune sera en mesure de céder l'assise parcellaire nécessaire pour la construction de la résidence intergénérationnelle,
- Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, voiries et réseaux qui s'est réunie le 3 mai 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**


- Approuve le rachat par la commune à l'EPFN des parcelles AD 54, 55 et 523P, pour un euro symbolique, conformément à la convention du 17 décembre 2018,
- Approuver la vente à la SEMINOR de l'assise parcellaire nécessaire en vue de la construction d'une résidence intergénérationnelle par ce bailleur social,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

- Autorise madame le maire, ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à signer toute convention, et tout acte qui seraient la conséquence de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 10 mai 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

